

Objet :

Mise à jour du PLU
ZPP Ligne nouvelle grande
vitesse Montpellier Perpignan

N° A-2022-07-08-25

Le Maire de la commune de LESPIGNAN,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.153, R.153-18 ;

Vu la délibération du 17 Janvier 2017 du conseil municipal de Lespignan portant approbation du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral en date 2 mai 2022 n° DDTM34-2022-05-12955 portant renouvellement de l'arrêté préfectoral N° 2012-01-476 du 27 février 2012 portant prise en considération des études d'élaboration de la ligne nouvelle ferroviaire Montpellier-Perpignan et des aménagements des lignes ferroviaires existantes Montpellier-Perpignan, Perpignan-Villefranche et Narbonne-Toulouse ;

ARRETE

ARTICLE 1 – Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lespignan est mis à jour à la date du présent arrêté de M. le Maire sur le point suivant :

- La zone de passage préférentielle (ZPP) du projet de ligne nouvelle grande vitesse Montpellier-Perpignan (LNMP) est ainsi renouvelée pour sa phase 2 du tronçon entre Béziers et Perpignan.

L'arrêté préfectoral du 2 mai 2022 n°DDTM34-2022-05-12955 portant renouvellement de l'arrêté préfectoral N° 2012-01-476 du 27 février 2012 portant prise en considération des études d'élaboration de la ligne nouvelle ferroviaire Montpellier-Perpignan est donc annexé au PLU de la commune de Lespignan.

ARTICLE 2 – La mise à jour est effectuée sur les documents tenus à la disposition du public dans les locaux de la Mairie.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté sera affiché pendant une durée d'un mois à la Mairie et sera publié sur le site internet de la commune.

ARTICLE 4 – Le présent arrêté sera adressé aux services de la Préfecture de l'Hérault et de la Direction Départementale des Territoires de la Mer de l'Hérault (DDTM34).

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le 12 JUL. 2022

ID : 034-213401359-20220708-A_2022_07_08_25-AR

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

De l'Hérault le 12 JUL. 2022

Et publication ou notification

Du 12 JUL. 2022

Le Maire :



Fait à LESPIGNAN, le 08 Juillet 2022

Le Maire,

Jean-François GUIBERT